

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 6 septembre 2021

Salle des Fêtes - 18h30

Date de la convocation : 31/08/2021

Membres présents : Jacqueline GIGON, Mourad ASSAL, Jean FRIED, Corinne MOUGEY, Gino PELLEGRINI, Pascal BANDI-MARCHAND, Daniel BOEGLI, Jean Michel GROSCLAUDE, Priscille ROY, Maud WANHAM-PECHEUX, Laetitia JOLY (retardée, arrivée après la première délibération « presbytère »)

Excusés : Jean Louis REBICHON (procuration à Jean FRIED), Anaïs ABRAMATIC (procuration à Mourad ASSAL), Magali FERCIOT (procuration à Priscille ROY), Valérie BALANDIER.

En présence de Marilyn N'BOUELA, secrétaire de mairie

Ordre du jour

1) Approbation compte-rendu conseil du 26/06/2021. RAS

2) Délibération achat du Presbytère + engagement prêt. Depuis plusieurs années, ce bâtiment idéalement situé au cœur du village présente une attractivité certaine pour la réorganisation de l'ensemble des bâtiments communaux centraux (école et mairie). Propriété de la paroisse protestante, il intégrait une partie locative. La commune a formulé une offre d'achat aux propriétaires qui en ont accepté le principe. La démarche communale consiste à investir ce bâtiment pour y transférer le siège de la mairie, afin de satisfaire aux obligations légales d'accès des Personnes à Mobilité Réduite (accès PMR), sachant que nous disposons actuellement d'une dérogation préfectorale, basée sur ce projet. La rencontre avec les responsables de la paroisse protestante permet d'établir le prix de vente à 120.000€ (hors frais de notaire).

VOTE : 12 POUR, 1 abstention

3) Délibérations portant sur l'acquisition de différents terrains. L'accroissement du patrimoine communal foncier constitue un processus naturel d'avenir. A ce titre, plusieurs terrains, dont certains présentant un intérêt immédiat pour le développement communal s'ouvrent à l'acquisition. Dans une démarche transparente, nous avons proposé à l'ensemble des propriétaires un tarif identique : 1€/m², qu'il s'agisse d'un pré, d'un verger ou d'une surface boisée. A ce jour, tous les propriétaires ont donné leur accord sur cette base.

Après présentation de chaque proposition d'acquisition, le Conseil Municipal délibère :

- Terrain « MERCIER », ZD 60, 15 ares 60 cent., verger à proximité du cimetière, coût hors frais notaire 1560€ - **VOTE à l'UNANIMITE (14 voix POUR)**
- Terrain « SANTINI », ZD 65, 22 ares 80 cent., pré face terrain de football, coût hors frais de notaire 2280€ - **VOTE à l'UNANIMITE (14 voix POUR)**
- Terrain « LAVOREL », ZD 64, 8 ares 20 cent., prolongement pré en face terrain de football, coût hors frais de notaire 820€ - **VOTE à l'UNANIMITE (14 voix POUR)**
- Terrain « JAUGEY », ZB 29, 7 ares 60 cent., bande de prairie à côté bassin d'orage Béreau, coût hors frais de notaire 760€ - **VOTE à l'UNANIMITE (14 voix POUR)**
- Terrain « FAIVRE », parcelle 654, 51 ares 34 cent., zone boisée, coût hors frais de notaire 5134€ - **VOTE à l'UNANIMITE (14 voix POUR)**

- A NOTER : une offre d'acquisition a été formulée pour un verger de Madame VARLET. Cette acquisition est différée en raison d'une possible offre complémentaire concernant un autre terrain de la même propriétaire.

4) Délibération modificative RIFSEEP. Il s'agit de la méthode d'attribution des « primes de fin d'année » dont nous avons déjà délibéré l'an dernier. Une adaptation/modification est proposée concernant les « plafonds » et la répartition IFSE et CIA, pour coller davantage à la situation communale. Le Conseil Municipal, informé par un tableau des évolutions proposées, est invité à valider celles-ci.

VOTE : 14 POUR

5) Questions diverses...

- Une présentation/bilan concernant des études de trafic réalisées par le Département est faite par Pascal BANDI MARCHAND. Une réunion avec ces services est programmée prochainement pour envisager des éléments d'amélioration.
- A la demande de Marilyn N'BOUELA, secrétaire de mairie, il est proposé que les horaires d'accueil du public subissent une légère modification : dorénavant, le secrétariat fermera ses portes le lundi à 18h, au lieu de 18h30. Accord de principe général.
- Tour de table : sujet de l'avancement de la démarche épicias « scolytés » – intérêt manifesté pour une étude concernant l'extinction de l'éclairage public (partielle, sur quelle tranche horaire ? Participation de la population ?)

Clôture de la séance à 20h30 puis parole laissée à l'assistance.